Vos questions / nos réponses

Comment aidez son conjoint a se soigner

Par LAETITIA8 Postée le 16/08/2019 06:57

Svp cela fait presque que 10 ans que sa dure que faire aidez moi.

Mise en ligne le 22/08/2019

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser du délai de réponse allongé dans cette période estivale.

Nous comprenons que vous recherchiez de l'aide mais disposons de peu d'éléments de compréhension de la situation et des difficultés de votre conjoint pour vous adresser une réponse personnalisée.

Ce dont nous pouvons toutefois vous informer globalement c'est qu'il existe, pour les joueurs en difficulté qui en font la demande, des mesures d'auto-exclusion ou d'interdiction volontaire de jeu ainsi que des prises en charge adaptées en CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) visant à résoudre la problématique de dépendance. Nous vous joignons ci-dessous les liens vers les deux articles de notre site qui vous informeront sur ces différentes démarches pour que vous en preniez connaissance.

Comme vous le verrez, les mesures d'auto-exclusion et d'interdiction volontaire ne concernent que certains types de jeux (casinos et jeux en ligne sur les sites légaux, c'est-à-dire agréés par l'ARJEL, "Autorité de Régulation des Jeux en Ligne").

Il nous est difficile d'aller plus loin dans notre réponse sans plus de renseignements sur les difficultés auxquelles vous vous confrontez avec votre conjoint mais n'hésitez pas à nous recontacter avec plus de détails, l'un comme l'autre, si vous le souhaitez. Nous sommes joignables également tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Les interdictions de jeux"
- "L'aide spécialisée"